

ABONNEMENT.

Sauver : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr.

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 15. RÉSERVES SONT FAITES

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFAYETTE & Co, Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Avril 1879.

Chronique générale.

Des élections qui ont eu lieu dimanche on peut tirer quelques conséquences importantes que voici :

Dans le 8^e arrondissement de Paris, les conservateurs réunis l'ont emporté sur les républicains coalisés.

A Bordeaux, M. Lavertujon, opportuniste, — lui qui est en liberté — n'a que 4,665 voix à opposer à M. Blanqui, le prisonnier de Clairvaux, qui a réuni 3,667 suffrages.

Dans le 8^e arrondissement de Paris, si M. Godelle a réuni le plus grand nombre de suffrages, il le doit à la netteté de sa circulaire électorale, dans laquelle il se déclare avant tout anti-républicain.

Le citoyen Courmeaux, qui a obtenu à Reims le plus grand nombre de voix (7,300), avait déclaré qu'il fallait mettre en location les églises et promettre un loyer de cent mille francs pour la cathédrale de Reims.

LÉGITIMES INQUIÉTUDES.

Il est bien temps que les questions économiques viennent occuper la place des questions politiques.

Dans l'environnement de leur victoire, les hommes d'Etat qui sont les maîtres de la situation depuis le 5 janvier paraissent ne pas apercevoir l'imminence de la crise économique et agricole qui menace la France.

On s'efforce dans une facile sécurité et l'on refuse de tenir compte de toutes les pertes que les statistiques indiquent.

La diminution constante de l'exportation, la dépréciation de la propriété, le manque de protection suffisante contre la concurrence faite aux fruits de la terre doivent faire réfléchir les hommes d'Etat dignes de ce nom.

Les révélations qui se sont produites avec éclat au Congrès des agriculteurs exigent la plus sérieuse attention de la part du gouvernement, des Chambres et des publicistes.

L'état actuel de l'agriculture et de l'industrie présente des dangers sérieux qu'il importe de conjurer. Ne serait-il pas plus utile de protéger l'agriculture que de persécuter les partisans de l'enseignement religieux ?

(Assemblée nationale.)

LE COMITÉ DE PÉTITIONNEMENT.

Voici les indications que le Comité adresse à tous les pétitionnaires. Nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'importance.

Paris, le 5 avril 1879.

Convaincus que vous mettez tout votre zèle à seconder nos efforts en faveur d'une liberté précieuse entre toutes, et que l'on prétend nous confisquer au mépris de nos droits les plus inviolables, nous vous prions de vouloir bien, sans aucun retard, faire signer la feuille ci-jointe, et de la retourner promptement au secrétariat de notre Comité, rue de l'Université, 47, à Paris.

Il serait à désirer que le plus grand nombre de pétitions pût nous parvenir avant le 25 avril.

Toute personne majeure peut signer, sauf celles qui seraient privées de leurs droits civils; les femmes, aussi bien que les hommes, peuvent faire signer la pétition; mais on engage ces dernières à

signer la protestation des femmes chrétiennes, dont nous tenons des exemplaires à la disposition de ceux qui en feront la demande.

Comme il importe de fournir aux membres de nos Assemblées le moyen de réfuter facilement toutes les objections qui seraient soulevées contre ces pétitions, nous vous recommandons, dans le cas où la formalité de la légalisation pourrait occasionner quelque retard ou rencontrer quelques difficultés :

1^o D'indiquer avec soin l'adresse des personnes dont la signature n'aurait pas été légalisée;

2^o De terminer la feuille de pétition par votre signature et votre adresse, ou par celles d'une ou deux personnes pouvant affirmer la sincérité des signatures précédemment apposées avec la mention : Le soussigné ou les soussignés déclarent sincères et véritables les signatures ci-dessus apposées, puis alors de faire légaliser la signature de la personne ou des personnes qui ont affirmé la sincérité de la signature des pétitionnaires.

Par ce moyen, une seule légalisation peut constater, d'une manière suffisante pour écarter toute contestation, la sincérité de toutes les signatures apposées.

Dans le cas où, contrairement à son devoir, un maire se refuserait à légaliser cette signature, il faudrait soit faire dresser procès-verbal par huissier et faire constater, s'il y a lieu, que le maire n'a consenti à légaliser que sur une sommation, soit, plus simplement, faire attester au bas de la pétition, par deux personnes indiquant leur nom et leur adresse, que le maire s'est refusé à légaliser telle signature.

Nous vous recommandons particulièrement de mettre au bas de la pétition le nom de la commune avec indication du bureau de poste, le nom de l'arrondissement et celui du département.

Si quelques agents, méconnaissant la loi, voulaient entraver l'action du pétitionnement, vous pouvez répondre sans hésitation que le fait de présenter une pétition à la signature de plusieurs personnes ne saurait être incriminé sous aucun prétexte; la cour de cassation a reconnu et proclamé à plusieurs reprises que ce fait ne constituait rien d'illicite.

Dans le cas où quelques difficultés imprévues surgiraient, nous vous prions de vouloir bien nous en aviser immédiatement, avec un exposé précis des faits. Toute communication qui nous serait adressée à cet égard sera suivie d'une prompt réponse.

Enfin vous voudrez bien faire comprendre à tous combien, dans l'intérêt de l'Eglise et dans l'intérêt de la Patrie, ils doivent apporter de zèle et d'activité pour défendre cette grande cause qui touche aux intérêts les plus chers des chefs de famille, des catholiques et des Français.

Pour le Comité :

Le Président, CH. CHESNELONG. Le Secrétaire, PAUL LAURAS.

M. Lepère paraît beaucoup hésiter au sujet de la présentation de la loi qui doit être envoyée au conseil municipal le vote des crédits nécessaires à la préfecture de police.

Il craint, dit-on, de mettre contre lui tout le conseil municipal, ce qui ne tarderait pas à lui aliéner une partie des députés de la gauche.

M. Lepère cherche en ce moment un moyen pour tourner la difficulté, et surtout pour ne pas se compromettre.

Quoi qu'en puisse dire l'Agence Havas, l'élément modéré du ministère est un constant tiraillement avec l'autre partie du cabinet, et il devient évident qu'avant peu il y aura certainement d'importantes modifications ministérielles. C'est l'avis de beaucoup de personnages officiels et officieux.

M. Waddington se retirera incontestablement à la fin de mai, ne voulant pas assumer la responsabilité de la loi Ferry.

Les évêques de la province ecclésiastique de Bourges viennent d'adresser au Sénat une pétition contre les projets de loi Ferry.

L'archevêque d'Alger et les évêques d'Oran et de Constantine viennent d'adresser aux Chambres une pétition contre les mêmes projets.

Des députés démocrates, qui sont en province depuis une quinzaine de jours, écrivent qu'ils sont fort étonnés de voir l'agitation croissante que cause dans les départements les projets de loi Jules Ferry.

« Nous n'aurions pas cru, ajoutent-ils, que le clergé avait encore une aussi grande puissance sur les populations. »

Dans les cercles industriels, c'est avec tristesse que l'on a vu la Chambre voter, pour ainsi dire sans discussion, les chemins de fer dont M. de Freycinet avait décrété l'utilité, mais dont on n'a pas démontré l'opportunité immédiate.

L'amnistie, au lieu de pacifier et d'apaiser les esprits, n'a fait que provoquer les haines les plus violentes parmi les partisans de l'odieuse gouvernement insurrectionnel de la Commune.

Cela est un fait; lisez les journaux étrangers, lisez les journaux radicaux de Paris, ce ne sont que protestations, que serments de revanche....

La loi d'amnistie n'a pas été autre chose qu'une réclame pour le socialisme irréconciliable.

Le centre gauche, dit le Pays, paraît vouloir revenir à de meilleurs sentiments. Il n'envisage déjà plus comme une impossibilité le retour à Paris. Il n'y a plus guère que M. Oscar de Lafayette et l'inébranlable Laboulaye qui restent solides au poste de leur conviction.

Dans une réunion qui a eu lieu sous la présidence de M. Duclerc, les membres du centre gauche ont été à peu près d'accord sur la question du retour à Paris. Seulement, le centre gauche veut être bien logé. Il s'est spécialement occupé du détail de l'installation. L'un demande pour le Sénat le pavillon de Flore, l'autre le ministère des affaires étrangères, un autre est d'avis que les deux Chambres doivent siéger aux Tuileries; enfin, sans pouvoir s'entendre sur l'affectation du local, on est tombé d'accord avec le sénateur Varroy sur ce point que les deux Chambres devaient être voisines l'une de l'autre.

LA PERSECUTION.

Depuis le jour où M. Gambetta, dévoilant le plan de campagne des gauches, s'est écrié à Romans : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi, » il n'a plus été possible de s'abuser sur les intentions du parti radical.

Les mesures en préparation contre la liberté de l'enseignement à tous les degrés ne sont que les préludes des mesures plus tyranniques qui menacent la liberté de conscience de la majorité des Français. C'est la guerre au catholicisme. On a décidé qu'il fallait bannir Dieu de ce monde. On ne poursuit pas un autre but. Les divers amendements aux projets de loi Ferry, présentés à la Chambre, le prouvent surabondamment.

M. Madier-Montjau, membre de la commission, n'a-t-il pas posé en principe dans son bureau que : « Les catholiques seuls devaient être exclus du droit d'enseigner. » M. Madier admet qu'on reconnaisse ce droit

aux protestants, aux juifs et aux musulmans; mais aux catholiques, jamais. « Il faut, a dit le député de la Drôme, avoir le courage de refuser aux membres du clergé le droit d'enseigner. »

La lutte est donc nettement engagée à cette heure entre le radicalisme et le catholicisme. Ceux qui l'ont si imprudemment commencée doivent voir maintenant, au mouvement d'opinions qui va grandissant tous les jours, qu'ils sont entrés dans une mauvaise voie. On n'attaque pas impunément une nation dans ce qu'elle a de plus cher et de plus sacré : la foi, la famille, la liberté.

L'histoire est là pour nous apprendre comment finissent les hostilités engagées sur le terrain religieux : les persécutions échouent et disparaissent tôt ou tard dans la mêlée. M. de Bismark lui-même y a échoué.

L'issue de la lutte que l'esprit révolutionnaire livre aux sentiments religieux n'est pas douteuse, et la victoire finale restera toujours aux catholiques.

La propagande anti-catholique, inaugurée par les projets de loi Ferry, commence à produire ses effets dans nos départements. A Tulle, une scène tumultueuse vient d'éclater à la suite d'un sermon fait par un religieux de l'ordre des oblats. Le prédicateur ayant laissé échapper quelques paroles sur l'instruction laïque qu'il ne pouvait approuver, un groupe s'est aussitôt formé dans l'église et s'est mis à entonner la Marseillaise, au grand scandale des fidèles.

Au milieu du désordre, une voix cria : « Vive la Commune ! » Il s'en est suivi un tel tumulte, que le procureur de la République a dû inviter le prédicateur à cesser ses sermons. On voit que la maison de Dieu n'est plus considérée comme inviolable et que le matérialisme dominant veut attaquer la foi jusque dans ses sanctuaires. Quel présage pour l'avenir !

Suivant les Tablettes d'un Spectateur, le gouvernement est très-sérieusement préoccupé de ce scandale. On dit que le préfet aurait été mandé en toute hâte à Paris, et que d'autre part l'évêque ne compterait pas rester muet devant cette autorité qui ne sait défendre la liberté de la chaire qu'en priant le prédicateur d'en descendre.

Nous lisons dans la Guienne, de Bordeaux :

« Encore la Marseillaise. La retraite en musique ayant occasionné quelques manifestations fâcheuses avait été interdite. Les sanges-impurs ont naturellement voulu se dédommager. Hier soir, ils ont parcouru l'Intendance et la rue Vital-Carles, vociférant le Chant national à grand renfort de poumons, soufflant à force dans des instruments criards, jetant les cris de Vive la Commune ! et Vive 93 ! insultant les honnêtes gens et troublant la tranquillité publique. Si le maréchal Lobau s'était trouvé là avec ses pompes légendaires, on aurait vu un bien amusant spectacle. »

Nous apprenons que des désaccords sérieux ont déjà éclaté entre M. Albert Grévy et la représentation algérienne. Ces messieurs de la Chambre et du Sénat se figuraient qu'ils n'auraient qu'à ordonner pour être obéis. M. Albert Grévy veut gouverner lui-même, il est déjà battu en brèche. Quel-

